



## Prélevements injustifiés suite à la résiliation d'une carte bleu

Par mafane, le 24/09/2013 à 10:30

Bonjour

J'ai résilié la carte bleu de mon compte Caisse d'épargne au mois d'octobre 2011.

Pour différentes raisons je ne me suis pas aperçu tout de suite que la banque a continué à me retirer les 8,26 8.28 euros de frais liés à la carte.

Je m'en suis aperçu au mois de Mars 2013 et je me suis présenté à la banque pour qu'il me rende 140.76 euros soit la totalité des prélèvements. On m'a répondu que j'aurais du m'en apercevoir avant et qu'on ne me rendrait rien. Je reconnais que j'ai réagi un peu tard, mais cette argent m'appartient. De plus j'ai bien fait les démarches de mon côté pour que la carte soit résiliée. C'est la banque qui a commis l'erreur de continuer débiter l'argent sur mon compte.

Qu'en pensez vous?

Merci